

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1024

Rubrik: Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'INVITÉ DE DP

Les meilleurs experts

Quel que soit le résultat de la guerre du Golfe, il y aura, cette fois encore et en plus des souffrances humaines, une facture à payer. Les grands stratégies des multinationales et des ministères occidentaux n'avaient prévu ni le dérapage politique, ni les dettes irakiennes accumulées et à amortir dans les bilans publics et bancaires. Les personnes critiques, les organisations de gauche, les humanistes et les pacifistes, tous ont protesté durant des années contre le réarmement irakien par les pays occidentaux et leur industrie. Une fois de plus, les critiques se révèlent être de meilleurs stratégies que ceux des gouvernements et des firmes qui organisent régulièrement des séminaires de géopolitique.

D'autres exemples confirment la supériorité économique des valeurs fondamentales sur les considérations économiques «pures». Si les investisseurs en Afrique du Sud avaient liquidé leurs avoirs en 1982/83, quand la campagne anti-apartheid battait son plein, ils auraient récupéré le double de ce qu'ils possèdent encore aujourd'hui, les cours de la monnaie et de la bourse et de nombreuses valeurs immobilières ayant chuté.

On se rappelle aussi le soutien sans faille que l'establishment politico-économique accordait au shah d'Iran jusqu'à sa chute. Or une firme suisse a, à elle seule,

subi une perte de plus de 100 millions de francs — et le cas n'est pas unique. L'acharnement avec lequel on poursuivait alors les personnes critiques est révélé aujourd'hui par les fiches communiquées aux anciens militants.

Le plus piquant, c'est que ces militants affichaient leurs conseils d'investissement littéralement sur les murs des entreprises concernées. Au lieu d'appeler leurs avocats, elles auraient mieux fait de suivre à la lettre les inscriptions sprayées: «Boycott» ou «Pas d'argent pour le shah»... Mais les entreprises ont préféré suivre les conseils de leurs experts, chers et aveugles.

Quelques années plus tôt, la chute de la politique coloniale portugaise ou les er-

reurs de la guerre du Vietnam révélaient au grand jour les pertes subies par des entreprises et par la communauté monétaire internationale (chute du système de Bretton Woods en 1971).

Et si les actionnaires de Bührle — et son patron le premier — avaient écouté les pacifistes, leur fortune se situerait entre 1,7 et 2,5 milliards de francs et non pas à un pauvre demi-milliard.

L'enseignement de tout cela, c'est que les personnes critiques, qui mettent les valeurs humaines au-dessus de l'économie, sont les meilleurs économistes, les meilleurs consultants en investissement et les meilleurs stratégies géo-politiques. Le cœur a ses raisons que la raison n'a pas.

Beat Kappeler.

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Beat Kappeler est secrétaire central à l'Union syndicale suisse.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Echec aux menteurs

Envahissement par le «parler faux», tous les jours et à tous les niveaux...

Ainsi donc, selon Kaspar Villiger, nous continuerons de livrer des armes à la Turquie — à condition qu'elle s'engage à ne pas les utiliser! Ce qui nous place devant l'alternative suivante: Ou bien les Turcs respecteront leurs engagements, et ce seront des imbéciles (on n'achète pas des armes pour ne pas les employer); ou bien ils ne les respecteront pas, et ce seront des parjures. Quant à nous...

Il est un autre domaine, moins important Dieu merci, où le «parler faux» s'en donne à cœur joie: celui des ordinateurs qui jouent aux échecs! Ici, la publicité le dispute au journalisme à sensations.

On apprend donc par la presse que l'ordinateur *Deep Thought*, «le meilleur actuellement» (*Pour la Science* n° 156, octobre 1990), a battu plusieurs Grands Maîtres et parviendra sans doute dans un avenir plus ou moins proche «à battre le champion du monde. Il est bien plus fort qu'un joueur de tournoi moyen, dont le ELO (système de classement international — Kasparov dépasse les 2800 points) avoisine 1500.»

Indépendamment du fait que la presse

spécialisée des échecs indique que le meilleur ordinateur n'est pas *Deep Thought*, mais un appareil de la série «Kasparov», qui a remporté quatre ou cinq fois le championnat du monde des ordinateurs, je suis moi-même un «joueur de tournoi moyen», le 20^e ou le 30^e lausannois — et j'ai 1835 pts ELO! Et la *Revue Suisse des Echecs* m'indique que sur les 3220 joueurs suisses classés, il en est à peine plus d'une centaine dont l'ELO soit inférieur à 1600 pts, soit moins du 5%! Le niveau suisse serait donc exceptionnellement élevé, ce qui est loin d'être le cas.

Mais ceci n'est qu'un détail.

Dire que l'ordinateur parviendra à «battre le champion du monde» est un nonsens. En effet, il ne semble pas que les Blancs, jouant au mieux puissent battre régulièrement les Noirs, malgré leur avantage initial — c'est eux qui jouent le premier coup. Même si c'était le cas, il faudrait dire que l'ordinateur, *jouant avec les Blancs*, parviendra à gagner. Il est infiniment plus probable que ce qui se passera, c'est que le champion du monde ne parviendra plus à battre l'ordinateur et que les parties se termineront par la nullité. A moins, bien entendu, qu'il ne commette des erreurs... Je rap-

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb), François Brutsch (fb), Jeanlouis Cornuz, André Gavillet (ag), Jacques Guyaz (jg), Yvette Jaggi (yj), Wolf Linder (wl), Charles-F. Pochon (cfp), Barbara Speziali

L'invité de DP: Beat Kappeler

Abonnement: 70 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1, case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 — CCP: 10-15527-9

Composition et maquette: Pierre Imhof, Monique Hennin, Françoise Gavillet

Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA

pellerai pour mémoire que Capablanca, champion du monde de 1921 à 1927, homme peu conciliant, ne perdit pas une seule partie pendant huit ans, n'ayant pas commis une seule erreur!

Ce n'est pas tout. Possédant moi-même un ordinateur «Kasparov-Leonardo», qui se trouvait le meilleur en 1988, je l'ai testé au cours d'une centaine de parties. Or je n'ai jamais constaté qu'il fût véritablement «créateur», susceptible de concevoir un plan d'ensemble. Il se contente de répondre à mes entreprises et de tirer profit de mes coups faibles. En particulier, il n'est guère capable d'améliorer son jeu, et dans des positions identiques commet les mêmes erreurs.

Rien à voir, donc, avec de «l'intelligence».

Laissons-là ces misères et terminons en citant un beau poème d'Edmond Pidoux, tiré de *Pour rien, pour personne* (L'Age d'Homme 1990):

Prière pour s'endormir.
Sommeil, ô grand sommeil
promesse de délivrance
tu tends vers moi les bras d'une mère
pour accueillir mon abandon.
(...)
Nulle trahison en toi
nulle défaite.
Nuit parfaite... ■

ici et là

● **Education et formation en Afrique: vers de nouveaux rapports entre Etat et société ?** Table ronde organisée par l'Institut universitaire d'études du développement et la revue *Genève-Afrique* (case postale 136, 1211 Genève 21, tél.: 022 731 59 40) le vendredi 1^{er} février à 16 heures à la Salle Bungener, IUED, rue des Pâquis 53 à Genève.

● Conférences-débats de Jean-Marie Muller, professeur de philosophie, écrivain, ancien officier de l'armée française, puis objecteur de conscience.

29 janvier à 20 heures à la grande salle du Faubourg, rue des Terreaux-du-Temple 8, à Genève: «**Perspectives de la non-violence en Amérique latine et dans le Golfe**». 30 janvier à 20.15 heures à la salle de paroisse «l'Abeille» à La Chaux-de-Fonds: «**La non-violence, une espérance pour le XXI^e siècle ?**». 31 janvier à 20.15 heures à la salle Saint-Pierre à Fribourg et 1^{er} février à 20.15 heures au Buffet de la gare, salle des Vignerons, à Lausanne: «**Dynamique de paix au Moyen-Orient ?**».

ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN: L'EXCEPTION LÉGITIME «Irréaliste et utopique !»

(réd) Dans DP n° 1013 du 25 octobre dernier, nous faisions une proposition concrète visant à permettre aux pays de l'AELE de faire reconnaître par la CE un droit d'exception légitime à l'application du droit communautaire, dans le cadre de la négociation sur l'Espace économique européen (EEE). Une instance instituée par le traité sur l'EEE aurait été appelée à juger de la légitimité des exceptions invoquées par les Etats participants.

Barbara Speziali a demandé à un représentant de la mission autrichienne à Bruxelles ce qu'il pensait de cette proposition. Son avis, négatif, est doublement intéressant: en premier lieu parce que l'Autriche partage certains de nos problèmes, en matière de trafic de transit notamment; ensuite parce que c'est ce pays qui préside l'AELE durant le premier semestre 1991.

Une pièce à verser au dossier, que nous maintenons ouvert.

«*C'est irréaliste, utopique!*» s'exclame Hans Brunmayr, numéro deux à la Mission autrichienne auprès de la CE, quand on l'interroge sur la proposition de *Domaine public* concernant l'instauration d'un droit à l'exception légitime.

M. Brunmayr reconnaît d'emblée «que ce fut dès le début la discussion la plus importante.» La Suisse et l'Autriche, rappelle-t-il, ont cherché à obtenir que les questions de transit continuent d'être négociées bilatéralement avec la Communauté. L'Islande a fait la même démarche au sujet de la pêche. «Mais pour le reste, on se heurte à l'intransigeance de la Communauté qui a tout de suite déclaré qu'elle n'accepterait pas d'exceptions permanentes.»

La discussion sur les clauses de sauvegarde n'est pas terminée. Dans leur déclaration commune du 19 décembre dernier, les ministres y font allusion. «*Il y aura des clauses de sauvegarde pour des problèmes spécifiques qui existent dans certains pays de l'AELE, mais elles seront écrites dans le détail et limitées quant à leur nombre*» précise le haut fonctionnaire autrichien. Et des mesures de «rééquilibrage» pourront être prises par la CE à l'encontre du pays en cause. En ce qui concerne l'évolution future du droit communautaire, M. Brunmayr explique que «*la Suisse, ou l'Autriche, aura toujours la possibilité de refuser une décision de la CE et d'empêcher qu'elle ne soit appliquée dans l'espace économique européen. Très bien, rétorquera la Communauté, mais il y a déséquilibre et nous devons suspendre une partie du traité sur l'EE*».

La conclusion de M. Brunmayr est sans

appel: «*Un pays de l'AELE ne pourra jamais faire cavalier seul, car la pression de ses partenaires sera très forte et il sera obligé de renoncer à revendiquer une exception. En Autriche, nous sommes tout à fait conscients du fait que nous serons toujours contraints d'accepter toute nouvelle législation de la CE*». Le haut-fonctionnaire n'éprouve toutefois aucune crainte: «*Nous avons constaté en Autriche que les textes communautaires correspondent à nos intérêts; le problème ne se posera pas. L'astuce de la Communauté a consisté à négocier avec l'AELE dans son ensemble, de sorte que les mesures de rétorsion frapperont tous les pays.*»

La discussion cependant sur le droit à l'exception demeure ouverte: tout espoir n'est-il pas permis? M. Brunmayr est catégorique: «*La proposition de Domaine public ne nous intéresse pas, car elle vise à introduire une clause qui n'existe pas actuellement dans la Communauté* (toute décision résulte d'un compromis entre les 12 pays). *Or, notre but est de devenir membre de la CE. Admettons que celle-ci reconnaîse aux pays de l'AELE le droit à l'exception. Que se passera-t-il lorsque nous adhérerons? De nombreux industriels autrichiens préféreront l'EEE à l'adhésion. La proposition est certes séduisante, mais les pays de la CE n'accepteront jamais que ceux de l'AELE bénéficient d'un traitement plus favorable.*» Et de conclure: «*Il est trop tard, nous n'allons pas recommencer la négociation à zéro!*».

Propos recueillis à Bruxelles
par Barbara Speziali